

une association loi 1901 - sans but lucratif

siège social : mairie, 46800, belmontet - correspondance : les garnèdes, 46800, belmontet

email : asso.environnement.juste@gmail.com - site internet : www.environnement-juste.org

Belmontet le 28 juillet 2016 - par courrier électronique.

Monsieur Le Maire,

Sujet : Plate-forme ULM de Val ULM, lieu-dit Maux, SAUX 46800

Je donne suite à notre conversation téléphonique de jeudi 21 juillet, et vous remercie de m'avoir rappelé suite à mon message déposé sur le répondeur de la Mairie le lundi 18.

Comme je vous ai expliqué, notre association, créée en mai 2013, a été interpellé par ses adhérents, de votre commune et des communes limitrophes et avoisinantes, suite à un article dans la Dépêche du Midi du Lot en date du 16 juillet sous le titre ; « **La Base ULM a pris son envol** ». C'est pour cela que nous vous demandons de nous recevoir le plus tôt que possible à la Mairie de Saux. Votre suggestion de 17h30 le jeudi 28 juillet nous conviens parfaitement.

En interrogation d'autres personnes dans le secteur, et des Mairies autour de Saux, nous avons appris que la nouvelle de cette « base ULM », « *opérationnelle depuis le 1^{er} juillet* », était quasiment la surprise totale. Il semblerait qu'aucune information ni concertation n'ait été entreprise avec les riverains, les Mairies ou les habitants et commerces dans le secteur qui seront impactés par cette installation. Et, d'après les dires publiés de Didier LALEVE, Président de l'association Val ULM, **ce secteur couvre les 40km à la ronde** partant de la piste situé sur les terres du Domaine d'Homs à Maux : «...*Des vols à la carte selon les souhaits du passager sont possibles, dans un rayon maximum de 40km.* »

Nous pouvons aussi constater, sur le site Internet de l'association Val ULM « *cette base dispose d'un hangar de 1500m2 ainsi que d'un parking ULM* », et, « *Piste interdite aux ULMs hors asso pour l'instant* » ou encore, « *Une école de Pilotage...* », « *Des baptêmes de l'air et vols découverte de 15 ou 30 minutes...* ».

Cette Plate-forme ULM nous semble plutôt viser le démarrage d'une entreprise, sous couvert d'une petite association Loi 1901 à but non lucratif.

J'attire votre attention aux Buts de notre association que je copie ci-dessous, et en particulier aux paragraphes 3 et 5 de nos Buts.

« Article 2 : buts

L'association est créée pour agir sur tout le territoire Français et tout particulièrement sur les départements et communes du Lot (46), du Tarn et Garonne (82), du Lot et Garonne (47), de la Dordogne (24), de l'Aveyron (12), et du Tarn (81) pour :

1. la promotion et soutien des principes du Développement Durable, entérinées dans le droit français ;

2. la promotion et soutien des principes de la Convention Européenne du Paysage, entérinées dans le droit français ;
3. la protection de l'environnement, du patrimoine et des paysages contre toutes atteintes et nuisances ;
4. la promotion de la maîtrise d'énergie et de la diminution de la consommation énergétique ;
5. la protection des populations contre les nuisances et dangers visuels, sonores, invisibles et inodores ;

Par la préparation et diffusion d'informations par tous moyens et sur tous supports pour soutenir les buts de l'association.

En militant par des recours systématiques à des études et expertises indépendantes et contradictoires.

En insistant sur l'application systématique des droits inscrits dans la Convention d'Aarhus et la Charte de l'Environnement, entérinées dans le droit français.

En agissant en justice pour soutenir ses buts et au soutien, ou pour soutenir, des particuliers, associations, administrations ou autres organisations tant au niveau français que européen.

En coopérant et en participant à tout mouvement local, régional, national, international partageant peu ou prou les mêmes objectifs, que ce soit sur terre ou sur mer.

Et d'une façon générale, par entreprendre toute démarche et action pour concourir au buts ci-dessus. »

L'association est actuellement en phase de collecte d'informations, pour s'informer et bien comprendre comment un tel projet à pu recevoir l'accord de la Commune de Saux et l'aval de la Préfète de par son Arrêté du 4 mai 2016 - publié le 6 juin 2016, sans, il nous semble en vue des premiers éléments à notre disposition, une consultation et concertation préalable auprès des populations concernées et Communes avoisinantes. A notre avis ceci va à l'encontre des principes de consultation et concertation préalable à une décision qui aura un impact sur l'environnement, principes qui sont entérinés dans la Loi Française et en particulier :

Le Décret n° 2002-1187 du 12 septembre 2002 en particulier Article 1.

La Charte de l'Environnement 2004, en particulier Article 7 mais également les Articles 1, 2 et 6.

Article L120-1 de Code de L'Environnement.

A ce stade, nous demandons donc vos réponses a nos questions suivantes et copies de documents à l'appui, conformément à l'Article 1^{er} de la Loi du 17 juillet 1978, le 1^{er} alinéa de l'Article 2 de la loi du 17 juillet 1978, et l'Article L.2121-26 du Code Général de Collectivités Territoriales

Voici nos questions ;

1. A quelle date, par qui, et sous quelle forme la Commune de Saux a-t-elle été informé du projet de plate-forme ULM de l'association Val ULM ? Nous vous demandons copie(s) du projet proposé.
2. A quelle date la Commune de Saux a-t-elle délibéré ce projet en Conseil Municipal, a-t-elle voté et quel était le résultat de ce vote. Nous vous demandons copie du compte rendu de la réunion.
3. A quelle date la Commune de Saux a-t-elle reçu la demande d'avis provenant de la Préfète du Lot, quelle était « l'avis du Maire » renvoyé à Mme la Préfète. Nous vous demandons copie de la demande d'avis de la Préfète et copie de votre réponse.

Nous vous remercions de votre suggestion de rencontrer le Président de Val ULM pendant notre réunion avec vous le 28 juillet à 17h30 mais **nous pensons que ce n'est pas opportun à ce stade de nos investigations**, car nous voulons d'abord établir les faits avant de confirmer la position définitive de notre Association.

Nous vous remercions d'avance pour les réponses que vous porterez à nos interrogations, et dans attente de vous rencontrer le 28 juillet à la Mairie de Saux, veuillez agréer, Monsieur le Maire, nos salutations distinguées,

Tim ABADY

Vice-Président